



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Alpes-Maritimes



L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de
l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

à
Mesdames et Messieurs les professeurs
des écoles stagiaires
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN
de circonscriptions

Nice, le 9 octobre 2019

**Objet : Classement et reclassement dans le corps des professeurs des écoles
Rentrée Scolaire 2019**

Référence : décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 modifié

Le traitement du fonctionnaire est déterminé par un échelon.

Vous pouvez bénéficier d'un reclassement d'échelon si, antérieurement à votre admission au concours de recrutement de professeurs des écoles, vous avez effectué certains services dans la fonction publique.

Tout ou partie de la durée de ces services peut être pris en compte dans votre ancienneté d'échelon et permettre soit de vous reclasser à un échelon supérieur, soit de doter votre échelon d'un report d'ancienneté et d'avancer ainsi la date de votre prochaine promotion.

Afin d'étudier les éventuels droits à reclassement, tous les professeurs des écoles stagiaires doivent retourner la fiche-réponse jointe en annexe accompagnée des pièces justificatives nécessaires, à l'adresse indiquée sur la fiche de demande de reclassement jointe en annexe, avant le : **30 Novembre 2019**.

A défaut de service à faire valoir, merci de retourner impérativement la fiche- réponse datée et signée en cochant la case « **ETAT NEANT** »

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question complémentaire

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H

Direction des
services
départementaux de
l'éducation
nationale des
Alpes-
Maritimes

Division des personnels
enseignants 1^{er} degré

Mél.

ia06-dipe2@ac-nice.fr

Affaire suivie par :

Samantha Vorhauer
Cheffe de Bureau
DIPE II
Téléphone
04 93 72 63 72

Sakina Sadouk
Gestionnaire
DIPE II
04 93 72 63 57

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex



**DSDEN des Alpes Maritimes
Service de la DIPE 2 - Reclassement
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2**

**DEMANDE DE RECLASSEMENT DANS LE CORPS DE P.E
FICHE -REPONSE**

A RETOURNER avant le 30 Novembre 2019 à nos services, accompagnée du tableau joint (page 5) des pièces justificatives et d'un état de services établi par votre administration d'origine faisant apparaître votre Ancienneté générale de Service, vos échelons et la catégorie correspondant à l'emploi exercé, ou autres pièces justificatives (bulletins de salaires, contrat de travail).

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

AFFECTATION

RECRUTEMENT PAR (veuillez cocher la case) :

Concours Externe Session :

Concours Interne Session :

3^{ème} voie Session :

Voie de détachement Corps et administration d'origine :

Date d'affectation en qualité de professeur stagiaire :

Atteste sur l'honneur

- Avoir été, avant mon recrutement en qualité de PE, fonctionnaire ou agent non-titulaire de l'une des 3 fonctions publiques. Ces services sont à faire figurer en page 3 et doivent être justifiés par un état de service
- Etre titulaire d'une autre fonction publique
- Avoir accompli les obligations nationales (joindre un justificatif)
- Ne pas avoir effectué de services de fonctionnaire ou d'agent non-titulaire avant mon recrutement de PE, dans ce cas, je coche la case **ETAT NEANT**

Fait à

Le

Signature de l'intéressé(e)

